

**Conseil économique et social**Distr. générale
15 décembre 2022Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail****Ordre du jour provisoire annoté****1. Ouverture de la réunion**

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Des déclarations d'ouverture seront prononcées par le Président du Bureau sortant, le Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant du Gouvernement éthiopien.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/41/1)

Projet de programme de travail (E/ECA/COE/41/3)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres : un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable. La composition du Bureau des réunions précédentes figure dans l'annexe jointe au présent document. Après avoir fait une brève déclaration, le nouveau Président présidera le reste des travaux. Comme lors des réunions précédentes, le Comité d'experts peut décider de créer un groupe de travail spécial pour aider à la compilation du projet de rapport et à la formulation des projets de résolution. Ce groupe de travail sera composé de dix membres, soit deux membres de chacun des cinq groupes sous-régionaux, qui sont normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Le groupe de travail sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité sera également invité à examiner le projet d'ordre du jour provisoire et à l'adopter avec les modifications qu'il sera éventuellement nécessaire d'y apporter.

* E/ECA/COE/41/1.



3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/41/5)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de l'évolution économique et sociale en Afrique en 2022. L'exposé mettra en lumière l'évolution récente de l'économie mondiale et ses répercussions sur l'Afrique. Cet exposé sera suivi d'un débat général sur les grandes questions et recommandations de politiques mises en exergue dans l'exposé.

4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/41/6)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport d'étape sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, y compris les principaux défis et contraintes. L'exposé sera suivi d'un débat général sur les questions clés portées à l'attention du Comité par le secrétariat.

5. Présentation du thème de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/41/4-E/ECA/CM/55/4)

Le secrétariat fera un bref exposé pour présenter le thème de la cinquante-cinquième session, « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités », en s'appuyant sur le document de réflexion, qui mettra l'accent sur le renouvellement de l'engagement et de l'action en faveur d'un redressement du continent favorable aux pauvres et promouvant l'inclusion, grâce à un nouveau contrat social qui offre des chances égales à tous. L'exposé examinera aussi les possibilités d'atteindre ces objectifs, notamment grâce aux activités menées dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, aux investissements verts, à la transformation numérique et aux réformes de l'architecture financière mondiale.

6. Questions statutaires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera des exposés sur diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner et proposer des recommandations à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, afin que celle-ci donne des orientations et prenne des mesures supplémentaires, le cas échéant. En 2023, les rapports statutaires suivants seront portés à l'attention du Comité :

a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période d'avril 2022 à mars 2023)

Documentation

(E/ECA/COE/41/7)

Le rapport met en lumière les principales réalisations de la CEA pendant la période allant d'avril 2022 à mars 2023. Il dresse un tableau synoptique des

manifestations importantes organisées par la CEA et des principales activités qu'elle a menées en exécution de la mission générale qui lui incombe de promouvoir le développement économique et social en Afrique.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport pour donner des orientations et faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Documentation

(E/ECA/COE/41/8)

Le document contient des résumés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes, qui ont été adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-quatrième session de la Commission :

Résolution 982 (LIV) : Le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà

Résolution 983 (LIV) : L'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes

Résolution 984 (LIV) : Le rôle des partenariats pour la production des vaccins en Afrique dans l'amélioration des résultats sanitaires en Afrique

Résolution 985 (LIV) : Les orientations stratégiques actualisées, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme 2023

Résolution 986 (LIV) : Données et statistiques

Résolution 987 (LIV) : L'appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolution 988 (LIV) : L'accroissement des investissements dans les transports pour optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

Résolution 989 (LIV) : Certification carbone

Résolution 990 (LIV) : La lutte contre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs perdus

Résolution 991 (LIV) : Le programme de gestion de la culture et du patrimoine

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés et donner au secrétariat des orientations supplémentaires pour la mise en œuvre effective des résolutions susmentionnées.

c) Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

- Rapport de la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable (E/ECA/COE/41/9)
- Rapport de la huitième session du Comité des statistiques et des données (E/ECA/COE/41/12)
- Rapports des réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts des différentes sous-régions

(E/ECA/COE/41/13, E/ECA/COE/41/14, E/ECA/COE/41/15, E/ECA/COE/41/16)

- Rapport de la première réunion du Comité de la gouvernance économique (E/ECA/COE/41/11)
- Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/41/17)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la CEA. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, y compris les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires.

d) Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2024

Documentation

(E/ECA/COE/41/18)

Le rapport contient :

- i) Un résumé du projet de plan-programme de la CEA pour 2024 ;
- ii) Un résumé du projet de budget-programme de la CEA pour 2024.

Les deux sections du rapport seront présentées séparément, l'une après l'autre. Le Comité d'experts est invité à prendre note rapport, en vue d'approuver les projets de plan-programme et de budget-programme.

e) Rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Documentation

(E/ECA/COE/41/19)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités du programme.

f) Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Documentation

(E/ECA/COE/41/10)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne dans le contexte africain. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, y compris les résolutions, telles qu'elles sont exposées dans le rapport, et donner au secrétariat des orientations supplémentaires.

g) Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés d'Afrique pour la décennie 2022-2031

Documentation

(E/ECA/COE/41/20)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés d'Afrique. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant une décision ou portées à son

attention, y compris les résolutions, telles qu'elles sont exposées dans le rapport, et donner au secrétariat des orientations supplémentaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/41/21)

La cinquante-sixième session de la Commission se tiendra à Addis-Abeba en mars 2024, sauf décision contraire de la Conférence des ministres.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être aussi examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-sixième session et formuler des observations à cet égard, en vue de l'entériner pour qu'il soit soumis à l'approbation de la Conférence des ministres.

8. Questions diverses

Le Comité d'experts pourra soulever toute autre question qui n'aurait pas été examinée au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts et examen des recommandations et des projets de résolution

Le Comité d'experts examinera et adoptera le rapport de sa réunion, dans lequel il formulera les principales recommandations, inclura les projets de résolution fondés sur les questions débattues et énoncera les conclusions auxquelles les participants à la réunion sont parvenus. Le rapport sera ensuite soumis à la Conférence des ministres pour examen.

10. Clôture de la réunion

Le secrétariat fera une brève déclaration de clôture. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera une synthèse des principaux résultats des débats et déclarera la réunion close.

Annexe

Membres du Bureau de la Commission

<i>Année (Lieu)</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice- Président</i>	<i>Deuxième Vice- Président</i>	<i>Troisième Vice- Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2001 (Alger)	Algérie (Afrique du Nord)	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Gabon (Afrique centrale)	Mali (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2003 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2004 (Kampala)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Zambie (Afrique australe)
2005 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Égypte (Afrique du Nord)	Congo (Afrique centrale)	Lesotho (Afrique australe)	Éthiopie (Afrique de l'Est)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)	Congo (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Burundi (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)
2007 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Tunisie (Afrique du Nord)	Libéria (Afrique de l'Ouest)
2008 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Tchad (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009 (Le Caire)	Égypte (Afrique du Nord)	Tchad (Afrique centrale)	Zimbabwe (Afrique australe)	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010 (Lilongwe)	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011 (Addis-Abeba)	Guinée (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	République centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012 (Addis-Abeba)	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Algérie (Afrique du Nord)	Lesotho (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)
2014 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)

2015 (Addis-Abeba)	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)
2016 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)
2017 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)		Tchad (Afrique centrale)	Kenya (Afrique de l'Est)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2018 (Addis-Abeba)	Soudan (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Lesotho (Afrique australe)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)
2019 (Marrakech)	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
2020 (virtuel)	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
2021 (Addis-Abeba)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Madagascar (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Maroc (Afrique du Nord)
2022 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)	Madagascar (Afrique de l'Est)	Zimbabwe (Afrique australe)		Guinée équatoriale (Afrique centrale)